



EQUIPE MUNICIPALE

Maire Monique Laurent

1^{er} adjoint Christian Martinon

2^e adjointe Nicole Thivard

3^e adjoint Serge Malet

4^e adjointe Isabelle Kapfer-Serve

5^e adjoint Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Hervé Dumas

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

PUBLICATION

Directrice de publication :

Monique Laurent

Conception & Rédaction :

Commission Vie associative
et Communication

Contact publication :

com.mairiesavigny69@gmail.com

Contact mairie :

mairie@mairie-savigny69.fr

Tel. 04.74.72.09.09

Site Internet :

www.mairie-savigny69.fr

Facebook Mairie Savigny-Rhône

950 exemplaires

Dans ce numéro

P.1 Edito & brèves municipales
P.2 Des anniversaires d'exception
P.3 Vie locale
P.5 Médiathèque

P.6 Infos municipales
P.10 Conseils municipaux
P.16 Manifestations culturelles & sportives

L'édito du Maire

**Madame, Monsieur,
Chère Savignoise, Cher Savignois,**

Après la crise covid, nous voici tous confrontés à une reprise de l'inflation et une flambée des coûts de l'énergie. Les fournisseurs de gaz et électricité annoncent un triplement des prix pour les collectivités. Ces hausses vont avoir un très fort impact sur nos finances communales et pourraient représenter 200 000 euros de dépenses supplémentaires. Sans réduction des consommations, la capacité d'investissement de la commune deviendrait alors très faible. Nous nous efforçons de mettre en place des régulations du chauffage mais c'est ensemble que nous pourrions faire des économies : les associations et utilisateurs des salles sont ainsi invités à avoir une attention particulière sur le chauffage et l'éclairage et à signaler tout dysfonctionnement. Soucieux de la maîtrise des consommations d'énergie, nous avons déjà refait la toiture et l'isolation de l'école maternelle au cours de l'été. L'aménagement du 2^e étage du chalet Montange permettra aussi de disposer dès cet hiver de salles mieux isolées. Et, comme d'autres communes, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'extension des horaires d'extinction de l'éclairage public de 22h à 6h. Enfin, les illuminations seront maintenues mais sur des amplitudes plus courtes qu'habituellement.

Malgré cette conjoncture difficile, nous poursuivons notre travail pour la création du pôle santé dans l'ancienne mairie. Des subventions ont été obtenues pour la réhabilitation du bâtiment. En attendant que ces travaux soient réalisés, nous prévoyons d'installer des médecins dans l'ancienne cure. En ce sens, nous travaillons actuellement à la création d'un centre de santé

pour salarier deux médecins généralistes au printemps 2023. Outre des échanges avec d'autres communes qui ont opté pour cette organisation, nous sommes en contact avec l'Agence Régionale de Santé et le Groupement Régional des Centres de santé pour finaliser ce projet.

Deux projets qui nous tenaient à cœur ont été finalisés au cours des derniers mois. Après avoir eu une écoute attentive de la part de Christophe Guilloteau, Président du Conseil Départemental, puis grâce à l'implication d'Alain Dargère à mes côtés, la sécurisation de l'arrêt de car de la Route du Bois du Maine a enfin pu être menée à bien avec les services techniques du Département et le SYTRAL (autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais). Et mi-octobre a eu lieu l'élection du premier conseil municipal des enfants. Bravo aux 19 écoliers qui étaient candidats et félicitations aux 8 élus. Encadrés par la commission « Services à la personne », ils vont maintenant pouvoir travailler sur leurs projets.

Pour finir nous pouvons nous réjouir d'avoir retrouvé une équipe administrative au complet. Outre le retour de notre comptable, nous avons recruté Nataly Bureau pour assurer la mission de DGS en l'absence du titulaire du poste. Nous sommes heureux de l'accueillir ; son expérience va nous faciliter la tâche. Nous souhaitons aussi un bon rétablissement aux agents des autres services qui rencontrent actuellement des problèmes de santé.

Bonne fin d'année à toutes et tous.

Monique LAURENT
Maire de Savigny

BREVES MUNICIPALES

Ouverture déchèteries :

Courzieu-La Brevenne

Lundi et mercredi de 14h à 17h

Mardi et vendredi de 9h à 12h / 14h à 17h

Samedi de 9h à 18h

Fleurieux sur L'Arbresle

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h / 14h à

17h - Samedi de 9h à 17h

Horaires d'hiver

Bruits de voisinage (nuisances sonores selon arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Horaires pour l'utilisation des tondeuses, outils du jardin et bricolage :

Jours ouverts : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche & jours fériés : 10h-12h

Association Savignoise Loisirs Échanges et Culture Savigny - Berching : 50 ans d'amitié

La dernière semaine du mois d'Août a été très animée à SAVIGNY puisqu'on fêtait le cinquantième anniversaire du jumelage initié en 1972 par les curés des deux villages. C'était, en effet, le premier déplacement d'un groupe de jeunes en Bavière ... et depuis, les échanges n'ont jamais cessé. Il faut dire que les jeunes générations ont fait preuve, chaque année, de beaucoup d'énergie et d'imagination pour que, de part et d'autre du Rhin, les retrouvailles soient à chaque fois une fête et un vrai plaisir.

On ne peut pas passer sous silence ces amitiés solides qui se sont créées entre de nombreuses familles. À chaque déplacement, à BERCHING ou à SAVIGNY, on réalise que ces rencontres, tout au long de ces cinquante années, ont permis une vraie fraternité : les nouvelles sont échangées régulièrement, les souvenirs sont partagés, les absents transmettent des messages et on ne ressent aucune lassitude ni aucun sentiment d'usure ou d'obligation.

Cette année un groupe d'une quarantaine de personnes est arrivé à Savigny. Il y avait des jeunes et des moins jeunes ... et des séniors, ceux -là mêmes qui avaient participé aux premiers échanges.



L'animation était bien préparée : jeux, défis, challenges et découvertes du village, sans oublier la piscine et la confection de gâteaux ... Il y a même eu cette année deux ateliers très « professionnels » pour apprendre à faire des viennoiseries à la Boulangerie JACOUD ouverte avant l'heure pour la circonstance, et une participation à la fabrication des fromages chez DEMAREST. Peut-être a-t-on éveillé des vocations ? ... Les adultes ont pu aussi suivre un programme de découvertes sur mesure dans la région. Notons le soutien du Fonds Citoyen Franco-allemand, qui a financé une grande partie des activités.

Le bouquet final ce fut la soirée du samedi, autour d'un repas dans la salle du Trésoncle, où les danses des jeunes ont eu du mal à s'arrêter, bien que le bus repartait le lendemain à 6 heures ... Et comme d'habitude, le départ fut plein d'émotion et même de larmes.

Au revoir les amis ... à l'année prochaine, à BERCHING !

L'association ASLEC.

Association Savigny Football Club 60 ans du Savigny Football Club

Samedi 10 septembre 2022, le SAVIGNY FOOTBALL CLUB a célébré son soixantième anniversaire. « 60 ans de passion et de fidélité », résumés par l'équipe organisation du club lors d'une journée festive et sportive.

Pour qu'un tel anniversaire soit réussi, il fallait bien évidemment que le football soit au centre de la journée. Il l'a été, et ce dès 10h avec des matchs amicaux de nos jeunes catégories : U11 et U13 ; face à nos voisins de St Romain de Popey et de St Forgeux.

Le club a ensuite mis en avant le football féminin, qui occupe depuis quelques années une place importante au sein du SAVIGNY FC, avec des matchs des catégories féminines U15 et U18.

Sur l'après-midi, c'était au tour de quelques-unes de nos équipes à 11 : les U15, les U17 et l'équipe seniors réserve se sont donc succédées sur le terrain de football. Sans oublier un



incroyable « match des légendes » opposant des anciens joueurs du Savigny FC, ayant ressorti leurs crampons, spécialement pour cette occasion.

En fin d'après-midi, une cérémonie officielle a eu lieu, permettant de citer, remercier et récompenser tous les anciens présidents, sans qui le club ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Mais également remercier le président de la CCPA, Mme le Maire de Savigny, le Conseil Municipal ainsi que les représentants des instances du football départementales ; qui nous soutiennent tout au long de l'année.

C'est à la tombée de la nuit que la longévité du club est devenue évidente. Feux d'artifice, musique, et bonne ambiance : le Football Club de Savigny a, depuis soixante ans, su concilier le sportif et le festif. Ce qui en fait sa véritable force.

Grâce à vous tous, cet anniversaire a été une véritable réussite. Un grand merci, et rendez-vous pour nos 70 ans !
Le Savigny Football Club.



La Diagonale des Fous

Une équipe locale de coureurs a participé à la Diagonale des fous (île de la Réunion), épreuve de 168km et de 10 000m de dénivelé positif. Bravo à tous, et tout particulièrement à Guillaume Dargère qui a couvert la distance en 36h29 pour se placer à la 148ème place, un très beau résultat quand on connaît l'exigence de cette course !



Reconnaissance catastrophe naturelle : sécheresse

Certains habitants de la commune ont signalé des dégâts sur leur habitation suite à la sécheresse cette année encore.

Les garanties « catastrophes naturelles » des assurances couvrent les dommages occasionnés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Si vous êtes assuré, cette garantie ne pourra être prise en compte que si un arrêté interministériel paru au Journal Officiel constate l'état de catastrophe naturelle dans le département ou la commune concernée.

Chaque mairie doit demander la reconnaissance de cet état pour sa propre commune.

Ainsi, pour permettre que vous et l'ensemble des Savignois touchés soyez couverts par votre assurance, la démarche est très simple : il suffit de remplir un formulaire, avec si possible photos, descriptions des dégâts et courrier explicatif, et de transmettre le tout en mairie. La mairie fera ensuite elle-même une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la préfecture. Plus il y aura de déclarants, plus la demande a des chances d'aboutir.

Pour cela, deux solutions :

- Venez retirer le formulaire en mairie et ramenez-le une fois complété
- Ou téléchargez-le sur le site de la commune : www.mairie-savigny69.fr, rubrique Au quotidien, Infos Pratiques

Les dossiers remplis seront transmis rapidement à la préfecture par la mairie, ne tardez pas !

Vous devez déclarer le sinistre à votre assureur au maximum 10 jours après la parution de l'arrêté au Journal Officiel.

Un nouveau conseiller municipal : bienvenue à Hervé Dumas

Suite au décès d'Alain Dargère le 6 juillet, c'est la personne suivante sur la liste portée par Monique Laurent aux dernières élections municipales qui devient automatiquement conseiller municipal : il s'agit d'Hervé Dumas, qui a choisi de faire partie de la commission Bâtiments.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Conseil.



Hervé Dumas

Alain Dargère était adjoint à la voirie. Ce poste est maintenant occupé par Pierre Hulin.

Une nouvelle ligne de bus à Savigny

Les Cars du Rhône ont ouvert une nouvelle ligne entre Savigny et L'Arbresle (ligne n°285).

Horaires et informations sur le site internet des Cars du Rhône. Des fiches horaires sont également disponibles en mairie.

Lignes	LMMeJV		LMMeJV		LMMeJV		LMMeJV	
	7:23	7:53	12:05	17:10	18:10	9:40	11:45	17:20
SAVIGNY Place des Rosiers	7:23	7:53	12:05	17:10	18:10	9:40	11:45	17:20
SAVIGNY Les Hauts de Savigny	7:25	7:55	12:07	17:12	18:12	9:42	11:47	17:22
SAVIGNY ZI Ponchonnière	7:26	7:56	12:08	17:13	18:13	9:43	11:48	17:23
SAIN BEL L'Archipel Aquecentre	7:28	7:58	12:10	17:15	18:15	9:45	11:50	17:25
L'ARBRESLE Centre Commercial	7:30	8:00	12:12	17:17	18:17	9:47	11:52	17:27
L'ARBRESLE Gare SNCF	7:33	8:03	12:15	17:20	18:20	9:50	11:55	17:30



Eclairage public : nouveaux horaires

Le SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) nous annonce une hausse de minimum 100% pour l'éclairage public, et même de 200 % pour les bâtiments communaux en 2023 (cette hausse s'appliquera aux communes, mais pas aux particuliers). Les coûts d'énergie pour les bâtiments communaux se situaient déjà autour de 80 000 € l'an dernier, et seront encore plus élevés pour 2022.

Outre une optimisation des modalités de chauffage et d'éclairage des salles et terrains de sport communaux, il a été décidé lors du dernier conseil municipal de réduire la durée de l'éclairage public sur la commune.

Ainsi, actuellement l'éclairage public est éteint de 23h à 5h30. Très prochainement il le sera de 22h à 6h (hors nuit de samedi à dimanche pour le centre).

Loi Montagne

La commune est soumise à la « Loi Montagne » : pour améliorer la circulation sur les routes dans les régions montagneuses et la sécurité des usagers, il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige du 1^{er} novembre au 31 mars.

Tous les véhicules à quatre roues et plus sont concernés par cette obligation : véhicules légers, utilitaires, camping-cars, autocars, bus et poids-lourds.

Une nouvelle signalisation indique aux usagers de la route les entrées et les sorties de zones où l'obligation d'équipements hivernaux s'applique.



Les véhicules devront :

- soit détenir dans leur coffre des chaînes à neige métalliques ou des chaussettes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

Pour les prochains hivers, de 2022 à 2024, l'appellation « *pneu hiver* » couvrira l'ensemble des pneus identifiés par l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S » ou par la présence conjointe du marquage du « *symbole alpin* » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

À partir du 1^{er} novembre 2024, elle couvrira uniquement les pneus identifiés par la présence conjointe du marquage « *symbole alpin* » (reconnu sous l'appellation « 3PMSF » (3 Peak Mountain Snow Flake) et de l'un des marquages « M+S », « M.S » ou « M&S ».

Cette obligation ne s'applique pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque sont également soumis à ces obligations avec le choix entre les chaînes ou les pneus hiver. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque doivent quant à eux détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

Subvention Récupérateurs d'eau de pluie

Afin de favoriser le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) met en place une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie à hauteur de 50% du prix d'achat et dans la limite de 100€ TTC.



Quelques conditions :

- Acheter un récupérateur d'eau pluie neuf dans un commerce situé sur le territoire de la CCPA à partir du 30 juillet 2022 (voir liste des magasins autorisés dans le règlement)
- Sont exclus du dispositif d'aide financière : les achats sur internet, les achats hors territoire de la CCPA, les achats d'occasion, les dispositifs de surpressions
- Subvention limitée à un récupérateur maximum par foyer et par demande

Renseignements et inscriptions sur le site internet de la CCPA ou au 04.74.01.68.90.

- > DISTRIBUTION COMPOSTEURS
- > CUISINE PARTICIPATIVE
- > ATELIERS ET ANIMATIONS
- > CRIÉE PUBLIQUE

Et si vous deveniez bénévole à la Médiathèque de Savigny?

Nous recherchons particulièrement des personnes pour s'occuper des permanences du samedi matin 10-12h et du mercredi 15-18h30, ou pour des accueils de classes en semaine (14h15-15h00 : lire une histoire) ou pour aider à organiser différentes animations et pour faire les achats des livres ... Beaucoup de tâches différentes vous attendent et vous êtes les bienvenus ! Possibilité de se former avec nous et aussi avec la médiathèque du Rhône.

Notre site :
https://reseau4sf-pom_c3rb.org/
identifiant : nom prénom

mot de passe : votre date de naissance soit jjmmaaaa



Vous avez aussi accès au **catalogue de la Médiathèque départementale du Rhône** (<https://mediatheque.rhone.fr/>) et à ses ressources numériques via un compte Lecteur (à créer soi-même)

Vous pouvez suivre nos actualités sur notre page Facebook !
"Médiathèque de Savigny"

Nouveauté 2022 : prêt de jeux de société

Rappel : l'accès à la médiathèque est **désormais libre et gratuit pour tous** pour la consultation et les emprunts.

Animations

Consoles de jeux

En octobre et novembre, la médiathèque vous proposait la Xbox One en accès libre.

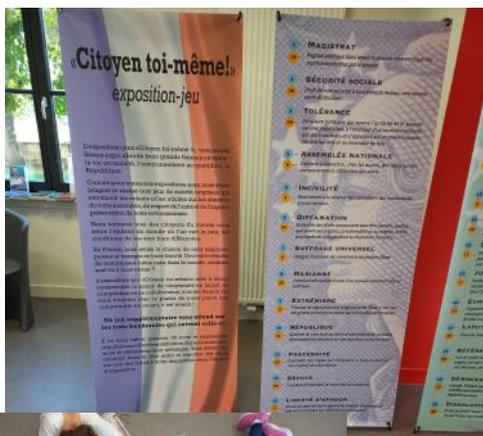
En février et mars, vous pourrez retrouver la Nintendo Switch !

Retrouvez en dernière page le programme complet des prochaines « **lles aux histoires** ».

Le **programme culturel** pour l'année scolaire 2022/2023 s'articule autour du manga et du Japon (en partenariat avec le centre Leo Lagrange).

La culture « Manga » est un véritable phénomène de société. Originaire du Japon, elle suscite un intérêt voire une fascination de plus en plus grande dans de nombreux pays du monde et notamment en France. D'abord avec l'animation japonaise qui a fait son apparition sur nos petits écrans à la fin des années 70 puis à travers la diversité des publications de mangas qui rencontrent un large public d'enfants d'adolescents mais aussi d'adultes découvrant cette nouvelle BD nipponne avec ses héros, ses histoires et ses nouveaux codes graphiques.

Animations passées :



Exposition et animations autour de la **Citoyenneté**



Rencontre autour de l'auteur **Jean Boudaud** et de son livre "Les chemins de la Rechinière"

Remise des livres aux **bébé savignois** (Dispositif départemental "bébé lecteur")



Horaires d'ouverture:
 mardi et vendredi : 16h30 à 18h30
 mercredi : 15h à 18h30
 jeudi et samedi : 10h à 12h

Contact:
 Laura Maillot
 09.66.91.57.87.
mediathequesavigny@orange.fr

Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

Commission Voirie - Cadre de vie

Cette commission est formée par le rapprochement des deux commissions Voirie et Environnement Cadre de Vie. Elle est constituée d'un groupe de 9 élus qui travaillent sur de nombreux sujets : voirie, entretien des extérieurs, cadre de vie, cimetière, chemins. A cela viennent s'ajouter des projets pluriactivités comme l'aménagement du terrain de gore.

L'environnement n'est pas laissé pour compte au contraire ; il a été décidé que ce sujet primordial sera traité par chaque commission dans tous les projets de la commune.

Nous avons fait l'acquisition d'une balayeuse qui permettra d'optimiser les opérations de nettoyage de la voirie et des abords dans le village.

La commission travaille sur le sujet de l'entretien et de la gestion des déchets dans le cimetière.

Les épisodes caniculaires de cet été ont sans doute accentué le phénomène mais nous constatons à de très nombreux endroits des branches ou même des arbres entiers qui risquent de tomber sur les routes ou chemins avec toutes les conséquences envisageables.

Nous préparons un courrier rappelant aux propriétaires concernés leurs obligations d'entretien des haies et des arbres.

Nous avons encore subi des incivilités au niveau des déchets laissés sur la voie publique et notamment de nombreux cadavres de moutons.

Les travaux de sécurisation de l'arrêt de bus Route du Bois du Maine sont terminés : dorénavant les enfants peuvent descendre en toute sécurité.

Sur le sujet du terrain de gore, nous avons fait réaliser par un géomètre un relevé précis de l'existant.

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) doit nous remettre une proposition d'aménagement ce mois-ci. Cette proposition intégrera la synthèse des suggestions de la population faites dans le cadre du sondage et de la réunion participative.



La balayeuse en action



Arrêt de bus Route du Bois du Maine

Commission Urbanisme

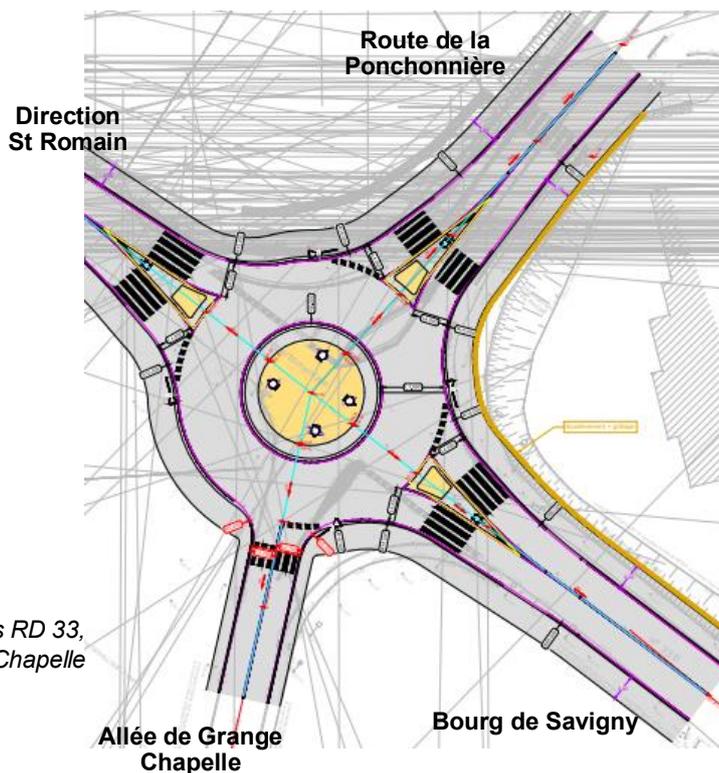
Aménagement du giratoire « Grange Chapelle »

La commission urbanisme s'est réunie le 8 septembre pour valider avec le cabinet BC Ingénierie la phase avant-projet et le calendrier des différentes phases qui conduiront à la réalisation de cet aménagement routier.

La prochaine étape consistera à valider le projet définitif et ensuite de monter l'appel d'offres pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux.

La phase travaux est prévue au printemps 2023.

Ce carrefour a pour objectif de ralentir les flux et de sécuriser le cheminement piétons ainsi que les modes doux.



Esquisse du futur giratoire aux carrefours des RD 33, RD159 et Allée de Grange Chapelle

Commission Travaux & Bâtiments

Ecole maternelle du Petit Prince :

Réfection de la toiture et de l'isolation ainsi que divers travaux qui étaient bien nécessaires.



Toit de l'école maternelle



Eglise :

L'agrandissement de la tribune de l'orgue est terminée. Les travaux ont consisté à démonter la barrière en pierre existante pour la remplacer par un ensemble bois légèrement avancé, donnant ainsi un espace complémentaire pour l'organiste mais aussi facilitant un potentiel accompagnement.

Toujours au niveau de l'église différents travaux sont programmés au niveau de la toiture et charpente (réparation et traitement).

Tribune de l'orgue avant ...



Et après :



Chalet Montange :

Les travaux d'aménagement du 2eme étage ont démarré. La fin des travaux est prévue courant novembre, ceci donnera une disponibilité complémentaire pour les associations .

Vestiaires du Foot :

Un adoucisseur a été mis en place pour limiter les problèmes de dysfonctionnement des douches.

A venir sur les prochaines semaines :

Appartement Salle du Trésoncle : changement des fenêtres / porte fenêtres (cause vétusté) afin de renforcer l'isolation et installation d'une pompe à chaleur en remplacement de chauffage électrique.

Mairie : mise en place d'un système de pilotage des radiateurs pour un meilleur contrôle du chauffage.

Salle du Trésoncle : réfection d'une des portes extérieures.

Porte abîmée salle du Trésoncle



Commission Services à la personne

Chantier Jeunes

Le 3^{ème} chantier jeunes de l'année s'est déroulé du 24 au 28 octobre 2022.

Ce chantier consistait en l'aménagement du square de la rue St André en un espace de convivialité. Une première partie des travaux avait été effectuée lors du chantier jeunes du mois d'avril.

Travaux de finition et d'embellissement pour cette seconde partie avec pose de pavés pour délimiter les bordures, plantations d'arbustes et de fleurs et installation de bancs.

Pavés, terre végétale et paillage sont des réemplois ainsi que les bancs stockés depuis des années dans le local technique.

Les jeunes participants, Erine H., Inès P., Lilou N.J., Maëlle V.L. et Melvin L., ont manifesté tout au long de ce chantier un réel intérêt et un goût de bien faire enthousiasmant.

Vendredi, Mme le Maire Monique Laurent est venue admirer le travail accompli, les féliciter et leur remettre à chacun un bon cadeau de 50€. Une gratification de 100€ de la CCPA initiatrice du projet leur sera versée prochainement.

Le square rue St André avant



Et après !



Monique Laurent félicitant les jeunes



Aide aux devoirs

Monique et Jean Falhun, couple d'enseignants formateurs à la retraite, proposent une aide aux devoirs pour les enfants fréquentant l'étude du soir le mardi et le jeudi.

Ces séances d'aide aux devoirs sont axées sur le volontariat de l'enfant après inscription par les parents.

Les groupes d'aide aux devoirs ne dépassent pas 5 enfants avec une durée de travail effective de 20 minutes.

Horaires de l'aide aux devoirs :

- 1^{er} groupe (CP/CE1) de 17H00 à 17H30
- 2^{ème} groupe (CE2/CM1) de 17H30 à 18H00
- 3^{ème} groupe (CM2) de 18H00 à 18H30

Les groupes et horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des inscriptions.

Les parents s'engagent à ne reprendre leur enfant qu'à la fin de la session d'aide aux devoirs.

Conseil Municipal des Enfants

Les premières élections du Conseil Municipal des enfants se sont déroulées vendredi 21 octobre.

Huit conseillers et conseillères ont été élus (2 CM1 et 2 CM2 de chacune des écoles, Les Sources et St Martin) :

Bravo à Enaël Chambe, Charlie Heudebourg, Nylan Laubal, Sofia Marty, Paola Olivi-Boeuf, Valentine Peillon, Ambre Rozier et Nathan Thévenin !

Ils se sont ensuite rassemblés le samedi 22 octobre pour une première séance de mise en place du Conseil.

Le Conseil Municipal des enfants leur permet de s'impliquer dans la vie du village. C'est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de leur parole sur la vie de la commune.

Il leur permet d'apprendre à être citoyen et d'être initié à une éducation à la démocratie. La durée du mandat est de 2 ans.

Les élections se sont déroulées en partenariat avec les professeurs dans les écoles.

Une fois élus, les enfants se retrouvent de manière régulière en dehors du temps scolaire, à la mairie, pour réfléchir et travailler ensemble sur leurs projets.

Le groupe est encadré par des élus.



1er Conseil Municipal des enfants le 22 octobre

Commission Vie associative - Marché - Communication

Vie associative

Le forum des associations, temps fort habituel de la rentrée, s'est déroulé le samedi 3 septembre.

A cette occasion, l'entraîneur « historique » du Tennis Club Savignois, Thierry Tardy, a été mis à l'honneur par son club et par la municipalité. Il quitte le club après 34 ans de bons et loyaux services.

La mairie tenait à le remercier pour sa fidélité, son implication sans faille dans l'association, sa rigueur et les résultats qui en ont découlé, portant haut les couleurs du village. La médaille du village de Savigny lui a été remise par Monique Laurent.

Nous remercions également l'ASLEC qui tenait la buvette pendant le forum, et toutes les associations qui sont venues vous présenter leurs activités.



Monique Laurent et Thierry Tardy, très ému



Forum des associations



Marché de Noël

Le Marché de Noël se déroulera le vendredi 2 décembre de 15h30 à 20h, au même endroit que l'an dernier : devant la mairie, dans la cour du Clos de l'Abbaye, et sur la route de Sain Bel qui sera partiellement fermée à la circulation pour l'occasion.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, 45 stands sont inscrits : cadeaux, décoration, bien-être, produits du terroir et petites douceurs vous attendront. Les artisans locaux sont privilégiés.

MARCHE DE NOËL SAVIGNY

VENDREDI 2 DÉCEMBRE 15H30 - 20H

45 stands
Entrée gratuite
Paniers garnis à gagner
Cadeaux, artisanat, terroir et petites douceurs

Savigny

Comme les années précédentes, des paniers garnis offerts par vos commerçants récompenseront les gagnants du jeu concours organisé par la municipalité (jeu gratuit). Nous remercions chaleureusement les commerçants pour leur générosité.



Appli mobile illiwap

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser l'application mobile « illiwap » ! Cette application vous permet de recevoir en direct les informations municipales (événements sur la commune, travaux, infos locales, etc). Un agenda des événements est aussi consultable en permanence.

La municipalité a souscrit un abonnement. Ainsi, pour les habitants, cette application est 100% gratuite, sans publicité et sans collecte de données personnelles.

Comment faire pour s'inscrire ?

1/ Téléchargez l'application depuis votre plateforme habituelle (Google Play, App Store, etc, ou en tapant « Télécharger Illiwap » dans votre moteur de recherche) - 2/ Recherchez le nom de la commune - 3/ Cliquez sur « Suivre »

Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Compte-Rendus CR succinct du conseil municipal du 05/07/22

APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Luc FORNAS fait remarquer que le compte rendu doit être affiché dans les huit jours.

Mme le Maire lui répond qu'il a raison mais qu'avec les difficultés auxquelles fait face la mairie en raison de l'absence de DGS et des interventions du centre de gestion qui sont insuffisantes, il n'a pas été possible de répondre à cette obligation. Mme le maire précise qu'elle a même été contrainte d'établir elle-même ce compte rendu et certaines délibérations afférentes.

Le compte rendu du 17 mai 2022 est approuvé par 17 voix POUR et une voix CONTRE (Luc FORNAS).

DELIBERATION 1 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE AVEC LA CCPA

Madame le Maire expose qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents.. En l'espèce, trois services communs ont été créés entre la CCPA et les communes : un service commun RH (créé en 2017), un service commun Achat-Commande Publique (créé en 2019), un service commun Prévention des Risques Professionnels (créé en 2019)

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service commun Achats et Commande publique.

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

DELIBERATION 2 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC LA CCPA

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service commun Prévention des Risques Professionnels.

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

DELIBERATION 3 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES AVEC LA CCPA

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service commun RH en utilisant uniquement le volet « service à la carte » car la commune dispose déjà de personnel à même d'effectuer les tâches du « service de base ».

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

Vincent MARTY demande s'il n'y a pas redondance avec les interventions du CDG. Mme le Maire lui répond qu'elles seront complémentaires. L'adhésion à la carte permettra aussi de répondre à des questions RH très ponctuelles.

DELIBERATION 4 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES ET D'APPLICATIONS DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE COMMUNAUTAIRE.

Madame le Maire expose que dans le cadre de ses missions de service public, la CCPA a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services. Il permet également d'optimiser les échanges de données géographiques avec les différents délégataires et prestataires de services dans le cadre des missions qui peuvent leur être confiées.

Cette convention définit les conditions administratives, techniques et financières d'utilisation du Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (SIG CCPA) auprès des communes membres et autres partenaires institutionnels

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

DELIBERATION 5 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET

MARCHES SUBSEQUENTS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques,

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

DELIBERATION 6 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION BREVENNE ACCUEIL POUR LE LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Madame le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition d'un logement utilisé pour la mise à l'abri d'urgence de personnes en précarité a été signée pour 7 mois en novembre 2018 au profit de l'association Brévenne Accueil ;

à compter du 1er juillet 2022, l'Association BREVENNE ACCUEIL assumera la totalité de la dépense du logement.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme le Maire à signer la convention pour la mise à disposition du logement de l'ancienne poste à l'association « BREVENNE ACCUEIL » pour une durée d'un an supplémentaire

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

Isabelle SEEMANN questionne de l'éventuelle disponibilité d'un logement d'urgence pour une famille Savignoise. Mme le Maire lui répond qu'il existe quelques logements d'urgence sur le territoire de la CCPA et qu'ils pourraient permettre de reloger une famille de la commune en attendant de trouver une solution plus durable.

DELIBERATION 7 - MODIFICATION DU POSTE DE DGS

Madame le Maire indique que le poste de DGS est actuellement ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs (pour tous les grades : rédacteur, rédacteur principal, rédacteur en chef) et au grade d'attaché. Elle précise que pour élargir les possibilités de recrutement et que compte tenu du fait que l'agent actuellement titulaire de ce poste est attaché principal, il est nécessaire d'ouvrir aussi ce poste au grade d'attaché principal.

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

DELIBERATION 8 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR AGRANDISSEMENT DE L'ORGUE

Mme le Maire expose le projet d'agrandissement de l'orgue et la possibilité de demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. La Commune de Savigny souhaite soutenir l'Association « Un orgue à Savigny » qui organise de nombreuses manifestations musicales autour de cet instrument.

Le plan de financement proposé s'établirait ainsi :
Subvention « Plan orgues et Carillons » de la Région (30%) : 7 000.00 €
Autofinancement de la commune (70%) : 16 346.00 €

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

DELIBERATION 9 : TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES APPLICABLE A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Madame le Maire expose que les tarifs des services périscolaires sont inchangés depuis le 1^{er} septembre 2015. Elle explique que la tarification actuelle implique du temps de pointage pour les agents de surveillance. Dans les étapes de facturations, l'application des différents tarifs journée de garderie est également très chronophage. Il est proposé de réduire le nombre de tarifs et de les actualiser..

Tarifs existants :

Garderie périscolaire	
horaire 7h30 - 8h20	2,2
horaire 16h30 - 18h	2,5
horaire 18h - 18h30	0,75
Forfait journalier matin et soir	4,1
horaire 18h - 18h30	0,75
Etudes	
17h-18h	1
18h-18h30	0,75

Tarifs soumis au vote :

- Garderie périscolaire de 7h30 à 8h20 : 2.20 €
- Garderie périscolaire de 16h30 à 18h30 : 2.50 €
- Etudes de 17h à 18h30 : 1.50 €

Le Conseil Municipal,

17 voix Pour et 1 Abstention (Floriane de CAMARET)

DELIBERATION 10 - APPROBATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Madame le Maire rappelle le souhait des élus de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants en octobre 2022,

Madame KAPFER présente les objectifs et le rôle du conseil municipal des enfants. Elle indique que le conseil municipal des enfants se définit comme un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants sur la vie de la commune. Le conseil municipal des enfants leur permet d'apprendre à être citoyen et d'être initié à une éducation à la démocratie. Il s'agit d'une structure institutionnelle représentative de la vie politique communale. Le conseil municipal des enfants favorise la concertation, entre les élus et les enfants, reconnaissant ainsi l'enfant comme citoyen à part entière.

Conseil Municipal des Enfants sera placé sous la présidence du Maire ou de son représentant, comme prévu par l'article L. 2143-2 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

DELIBERATION 11 - APPROBATION DU PROJET D'ANTENNE RELAIS

Madame le Maire expose que la commune a été sollicitée par 2 installateurs d'antennes de téléphonie mobile pour installer une antenne à proximité du village de façon à renforcer les réseaux qui tendent de plus en plus à être surchargés.

Elle rappelle que les demandes de construction d'antenne téléphonique font partie des équipements publics, au même titre qu'une ligne électrique. Pour ces demandes jugées d'intérêt général, la mairie ne peut pas s'y opposer par principe. Il faut donc travailler en amont de ces demandes pour essayer de cadrer au mieux les conditions d'installations de ces équipements.

Le terrain communal où est implanté le bâtiment de la CUMA a été repéré comme favorable par l'opérateur Bouygues. Cette infrastructure vise à renforcer le réseau avant saturation puisque la consommation de données (source ARCEP) augmente de plus de 40% chaque année depuis plus de 10 ans. L'antenne aura une hauteur d'une trentaine de mètres pour émettre au-dessus des arbres et capter les autres antennes du secteur. L'amélioration du réseau apportée par cette installation permettra de réduire la puissance émise par les téléphones et de maintenir les objectifs fixés par l'Etat de 99.5% de couverture. Ainsi il nous est précisé qu'au-delà d'1,5 km, la réception du réseau à l'intérieur des maisons est très dégradée. En centre-ville, une antenne est installée tous les 200 m en moyenne.

Actuellement la CUMA dispose d'un bail à construction sur ce terrain conclu avec la commune pour un loyer symbolique d'1€. La commune a donc sollicité la CUMA pour obtenir son accord d'implantation de l'antenne à côté du bâtiment. Non opposée au principe d'installation de l'antenne sur le terrain, celle-ci exige que le loyer versé par l'installateur de l'antenne lui soit intégralement versé.

Le conseil municipal est sollicité pour savoir s'il accepte l'implantation de l'antenne sur cet emplacement et que les loyers soient intégralement reversés à la CUMA.

Jean-Pierre CHABRANT demande quelle sera la suite en cas de refus de la commune ? Mme le Maire précise que l'opérateur cherchera un autre terrain. Luc FORNAS pense que si la commune refuse la proposition de la CUMA, cela traduirait selon lui que la commune préférerait qu'un propriétaire privé perçoive la location annuelle liée à l'implantation de cette antenne. Serge MALET lui répond que ce n'est pas vrai, le projet aujourd'hui consiste à planter une antenne sur un terrain communal mais puisque la CUMA est locataire du tènement, il faut son accord pour réaliser ce projet. Mme le

Maire indique que la CUMA ne serait pas la seule impactée par l'installation de l'antenne ; elle évoque un courrier des riverains qui font part des nuisances potentielles qu'ils pourraient subir.

Christian MARTINON précise que ce projet a été évoqué en commission générale il y a une semaine et les membres présents à une voix près ont tous exprimé leur accord sur le fait que la demande de la CUMA telle que présentée ne pouvait être recevable. La commune est prête à étudier une demande d'accompagnement de la CUMA pour un projet précis. Elle refuse d'accéder à cette demande aujourd'hui qui répond à un effet d'aubaine et qui n'est pas justifiée.

Colette BONNET confirme cette posture ; avec la proposition de la CUMA le produit de la location perçu ne profiterait pas à l'ensemble des habitants de la commune ; selon elle ce projet doit avoir un intérêt général ; Bruno BUISSON précise qu'accepter cette demande de la CUMA reviendrait à verser une aide comme ce fut le cas quand la commune a acheté et viabilisé le terrain pour permettre la construction du bâtiment actuel. Serge MALET s'étonne de ce revirement qui n'était pas la position de M. BUISSON exprimée il y a 8 jours durant la commission générale.

Mme le Maire conclut en précisant qu'en effet la commune a toujours été à l'écoute de la profession agricole et que les aides susceptibles d'être accordées sont forcément liées à un projet. Comme précisé, la commune a aidé la CUMA en achetant et viabilisant le terrain pour permettre la construction du bâtiment actuel. Le bail à construction signé ensuite avec la CUMA met à disposition ce même terrain sur une durée de 40 ans, le prix de location a été fixé à l'Euro symbolique. La demande aujourd'hui telle que décrite dans le courrier de la CUMA ne repose donc pas sur un projet et Mme le Maire propose donc de passer au vote.

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 14 voix Contre et 4 voix Pour
(Luc FORNAS, Bruno BUISSON, Marie-Claude CHANCELIER et Jean-Yves DUTOUR)

DELIBERATION 12 - RETROCESSION DES PARCELLES N°AD1058, D1955, D1956, D1952, D1950 AU PROFIT DE LA COMMUNE

Madame le Maire indique au Conseil municipal que le permis de construire n° 90299 délivré le 23 novembre 1972 prévoyait la rétrocession à la commune de délaissés de voirie. Le procès-verbal de bornage du 28 septembre 2020 vient matérialiser ces parcelles et confirmer l'intention des propriétaires et de la commune. Elle précise que la concrétisation de la rétrocession se fera par acte notarié aux frais de la commune.

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés : 18 voix Pour

Informations diverses de Madame le Maire

-Mme le Maire informe qu'elle a participé à la commission appel d'offres relative au concours lancé par la CCPA pour réaliser les 11 œuvres devant accompagner les trois parcours culturels « les Murmures du temps ». Une présélection de trois artistes par œuvre a été faite.

-Le parcours « gnolus » sur Savigny remporte un vif succès depuis son ouverture, près de 600 visiteurs ont été recensés depuis octobre 2021.

-Les travaux de sécurisation d'arrêt des cars route du Bois du Maine ont débuté ce jour.

-Pour aborder la question de l'accueil de médecins au pôle santé, elle propose de constituer un groupe de travail qui devra présenter les différentes solutions possibles à savoir accueil de médecins généralistes libéraux ou salariés. Ce groupe sera animé par Mme le Maire avec le concours des élus Isabelle KAPFER, Evelyne DUTOUR, Marie-Claude CHANCELIER et Luc FORNAS.

Christian MARTINON pour la commission urbanisme

Il informe les élus des prochains travaux de réfection de la chaussée qui démarreront le 18 juillet prochain route de Lyon à L'Arbresle qui imposeront la fermeture de la circulation et la mise en place d'une déviation par la RD 7. Une documentation est disponible en mairie.

Evelyne DUTOUR pour la commission Commerce à la CCPA

Elle rend compte des conclusions de l'enquête commerce débattues en groupe de travail. Elle précise que le taux de retour a été de 25% et c'est un taux de réponse important. Les Savignois se sont montrés très intéressés par ce projet qui doit répondre à un besoin du quotidien et améliorera l'attrait du village. Les conclusions de cette enquête seront diffusées aux élus.

Isabelle SEEMANN pour la commission développement économique à la CCPA

Plusieurs projets d'implantation ont été évoqués sur la Ponchonnière qui

complèteront le tissu industriel du site. A terme il n'y aura donc plus de terrains disponibles sur cette zone. La commission étudie d'autres sites d'implantation de projets industriels pour répondre à la demande sur le territoire de la CCPA. L'activité coworking a eu une très forte baisse de fréquentation pendant la crise COVID mais enregistre depuis une hausse. C'est un lieu d'échange et de partage apprécié.

Vincent MARTY pour la commission sport à la CCPA

Il relate les inquiétudes des associations sportives par le manque de bénévolat. Les associations doivent pallier ce manque d'investissement individuel et la commission réfléchit comment accompagner les associations sportives pour les soulager dans leur fonctionnement au quotidien. Suite à lancement d'un marché public de maîtrise d'œuvre, la société « Hors les Murs » a été retenue pour accompagner la CCPA pour la construction des tennis couverts.

Isabelle KAPFER pour la commission services à la personne

Elle rappelle que le chantier jeunes se poursuit en Juillet, 5 jeunes seront accueillis dans ce cadre. Une exposition à la médiathèque portant sur la citoyenneté aura lieu en septembre ou octobre prochain.

Pierre HULIN pour la commission environnement

Il a participé aux ateliers du territoire portant sur la mobilité. Au cours de cette réunion les représentants de la SNCF ont précisé que le projet de prolongation de la voie de chemin de fer jusqu'à la Giraudière n'étaient pas inscrits à date.

La commission voirie est en attente de devis pour finaliser un projet de ralentissement de la vitesse à l'entrée de la commune en venant de Sain Bel.

Des tables de pique-nique seront installées sur la commune : 2 à Carnoux, 1 aux Mayottes et 1 au village vers le City Stade.

Serge MALET pour la commission bâtiment

Il informe que les associations ont été reçues pour recenser leurs besoins en termes d'occupation des salles. Les travaux d'aménagement du 2e étage du Chalet Montange devraient débuter cet automne. Les travaux d'isolation et réfection de la toiture de l'école maternelle se feront cet été. Les vitraux de l'église ont été reposés, les travaux d'agrandissement de la tribune sont prévus en septembre. Après rencontre avec les ABF, les travaux de restauration du lavoir à la Font Porée vont être relancés. Le marché de maîtrise d'œuvre pour le Pôle santé est en préparation. Les travaux du local tennis vont se réaliser cet été. La commission a testé une balayeuse avec les employés.

CR succinct du conseil municipal du 30/08/22

Madame le Maire accueille Hervé DUMAS, nouveau conseiller municipal qui remplace automatiquement Alain DARGERÉ récemment décédé. Elle rend ensuite un vibrant hommage à Alain DARGERÉ qui s'était beaucoup investi dans ses fonctions d'adjoint. Elle invite ensuite les élus à se lever et respecter une minute de silence en sa mémoire.

APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

A la demande de Madame le Maire aucune remarque n'est formulée par les élus sur ce compte rendu.

Le compte rendu du 5 juillet 2022 est approuvé par 18 voix POUR et une voix CONTRE (Luc FORNAS).

DELIBERATION 1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire explique que, suite au décès de Monsieur Alain DARGERÉ, cinquième adjoint, le 6 juillet 2022, Hervé DUMAS, suivant sur la liste est devenu Conseiller Municipal Il a donc été convoqué à cette séance du Conseil Municipal.

DELIBERATION 2 - MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire expose que par délibération n° 2020.13 du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer cinq postes d'adjoints. Suite au décès de Monsieur Alain DARGERÉ, cinquième adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide du maintien des cinq postes, il devra déci-

der de la position du nouvel adjoint dans le tableau.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à cinq,
- de décider de l'élection d'un nouvel adjoint,
- que l'adjoint à élire prenne le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

DELIBERATION 3 : ELECTION DU 5E ADJOINT AU MAIRE

Le nouvel adjoint au Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

ÉLECTION DU 5 ÈME ADJOINT

Madame le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du 5ème adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages en cas de troisième tour.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins blancs ou nuls à déduire : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. HULIN Pierre 15 voix.

- M. FORNAS Luc 2 voix.

M. HULIN Pierre, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu adjoint.

Le Maire a ensuite installé M. HULIN Pierre en qualité de 5e adjoint, en charge de la Voirie, de l'environnement et du Cadre de Vie.

DELIBERATION 4 : INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRE ET ADJOINTS AU MAIRE.

Madame le Maire explique que, suite à l'élection d'un nouvel adjoint, il convient de délibérer à nouveau en ce qui concerne le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.

Madame le Maire propose de conserver la répartition des indemnités telle que définie par délibération du 2 juin 2020

Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour.

DELIBERATION 5 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION BATIMENTS

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance en date du 2 juin 2020 a été adoptée la délibération n°2020-15 portant constitution des commissions communales.

Madame le Maire explique que, suite au décès de Monsieur Alain DARGERÉ, le 6 juillet 2022, Hervé DUMAS, suivant sur la liste est devenu Conseiller Municipal Elle informe l'assemblée que M Hervé DUMAS a formulé une demande d'intégrer la commission Bâtiments.

CONSIDERANT le souhait de M Hervé DUMAS d'intégrer la commission Bâtiments, il convient donc de délibérer de nouveau afin d'acter la modification de la composition de la commission Bâtiments.

.Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

DELIBERATION 6 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SERVICES A LA PERSONNE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance en date du 2 juin 2020 a été adoptée la délibération n°2020-15 portant constitution des commissions communales.

Madame le Maire informe l'assemblée que Mme Colette BONNET a formulé une demande d'intégrer la commission Services à la personne.

CONSIDERANT le souhait de Mme Colette BONNET d'intégrer la commission Services à la Personne, il convient donc de délibérer de nouveau afin d'acter la modification de la composition de la commission Services à la Personne..

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

DELIBERATION 7 - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SIERT (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE TARARE)

Madame le Maire rappelle que Vincent MARTY est délégué titulaire au SIERT et Daniel LAINE est suppléant. Elle explique que M Alain DARGERÉ était également délégué et qu'il convient de le remplacer suite à son décès survenu le 6 juillet 2022. Il convient donc de désigner un nouveau délégué.

Premier tour de scrutin pour l'élection du délégué titulaire

M. Daniel LAINE est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

A obtenu : -M Daniel LAINE, 19 voix,

M. Daniel LAINE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Premier tour de scrutin pour l'élection du délégué suppléant

Mme Marie-Bernadette COQUARD et M. Luc FORNAS sont candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 3 blancs

A obtenu :

- Mme Marie-Bernadette COQUARD : 15 voix,

- M Luc FORNAS : 1 voix.

Mme Marie-Bernadette COQUARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

DELIBERATION 8 : REMPLACEMENT DU REFERENT A LA SECURITE ROUTIERE AUPRES DE LA PREFECTURE DU RHONE

Mme le Maire rappelle la délibération 2021.37 du 4 mai par laquelle le conseil municipal avait désigné Alain DARGERÉ délégué à la sécurité routière auprès de la Préfecture du Rhône et que, compte tenu de son décès, il convient de le remplacer. Elle indique que pour renforcer l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen, l'Etat souhaite concrétiser un partenariat avec les collectivités territoriales.

Monsieur Pierre HULIN propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

DELIBERATION 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE

Madame KAPFER, adjointe au Maire expose que l'équipe de la médiathèque souhaite diversifier son offre en proposant le prêt de jeux de société. Elle indique que le règlement doit être modifié en conséquence. De plus, elle explique qu'il convient de mettre à jour le règlement puisque les prêts de livres sont possibles au sein du réseau de médiathèques auquel adhère la médiathèque de Savigny.

Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

DELIBERATION 10 - SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES D 1451 ET D 1993

Madame le Maire rappelle la délibération n°2021-42 du 22 juin 2021 portant vente d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée D 1938 située route de Sain Bel – Jardins de la Cure. Cette portion de parcelle avait été cédée à l'ancien locataire avec lequel il existait préalablement un bail à titre gratuit. Cette parcelle, aujourd'hui cadastrée D 1994 n'a pas d'accès direct à la voirie. Il est donc proposé, à la demande du nouveau propriétaire de la parcelle enclavée, d'accepter une servitude de passage à pied sur les parcelles communales cadastrées D1451 et D1993 afin d'accéder à la voie publique.

Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés : 19 voix Pour

DELIBERATION 11 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « UN ORGUE A SAVIGNY »

Madame le Maire explique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'agrandissement et la restauration de l'Orgue. A la demande des services de la Région, il convient d'actualiser la convention qui date de 2005 pour préciser les engagements de l'association à faire vivre l'orgue.

Elle indique que l'association a régulièrement organisé des concerts et qu'elle prend aujourd'hui l'engagement de continuer à en organiser à la même fréquence. L'association fera aussi connaître l'orgue en proposant des

événements pour sensibiliser le public à la spécificité de cet instrument.

CONSIDERANT que l'association « Un orgue à Savigny » s'engage à promouvoir une offre musicale variée en organisant chaque année, comme elle le fait depuis plus de 25 ans, des concerts de musique sacrée ou profane.

CONSIDERANT que l'association « Un orgue à Savigny » s'engage à faire connaître l'orgue de Savigny en proposant des événements de nature à sensibiliser le public à la spécificité de cet instrument

CONSIDERANT la présentation faite par Madame le Maire du projet de convention avec l'Association « Un orgue à Savigny » ;

Le Conseil Municipal, : 19 voix Pour

Informations diverses de Madame le Maire

-Mme le Maire rappelle qu'Alain Dargère représentait la commune à la CCPA dans les commissions assainissement et voirie. Elle informe les élus qu'elle proposera Pierre Hulin pour remplacer Alain Dargère. La CCPA sera ensuite invitée à valider cette proposition lors d'un prochain conseil communautaire.

-Mme le Maire informe les élus qu'elle a reçu la confirmation de l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 267996,32 € pour la réalisation du Pôle Santé, soit 25% du projet HT.

-Elle informe également qu'elle a rencontré les élus de la Région et précise que la Région peut également aider les communes pour réaliser ces maisons de santé. La commune sollicitera donc une subvention complémentaire.

-Le moustique tigre est présent sur la commune et appelle les élus à partager les actions de vigilance, à savoir éviter les eaux dormantes à proximité des lieux d'habitation. Cette information a déjà été relayée sur les supports d'informations de la commune.

-Avec la sécheresse de cette année, de nouveaux constats de fissures sur des habitations sont apparus. Les habitants seront invités à se manifester afin que la commune dépose un dossier de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat.

-Mme le Maire remercie les membres de l'ASLEC pour leur belle mobilisation à l'occasion de l'organisation des manifestations du 50^e anniversaire des échanges entre Berching et Savigny qui se sont déroulées du 24 au 27 août 2022.

-Une nouvelle ligne de car portant le n°285 est mise en place entre L'Arbresle Gare et Savigny Bourg.

Christian MARTINON pour la commission urbanisme

La commission se réunira le 8 septembre prochain pour lancer le chantier Giratoire de Grange Chapelle. Les travaux concernant la future construction rue des Rosiers ont démarré.

Pierre HULIN pour la commission environnement

Il a reçu le relevé topographique commandé auprès du géomètre pour le projet terrain en gore. La mission auprès du CAUE pour monter ce projet a été confirmée. De nouvelles tables de pique-nique ont été installées à Carnoux, aux Mayottes et sous la Mairie. Une autre a été restaurée chemin des Châtaigniers.

Serge MALET pour la commission bâtiment et la commission Informations

Les travaux prévus au local tennis et à l'école maternelle sont terminés.

Le forum des associations aura lieu samedi matin 3 septembre. A cette occasion Thierry Tardy qui a œuvré au club de Tennis comme formateur pendant 34 ans sera remercié. Le prochain Savigny Infos devra paraître début novembre. Les associations sont invitées à déposer leurs dossiers de demandes de subvention. Hervé Dumas informe que le FC Foot de Savigny fêtera ses 60 ans le 10 septembre prochain ; les élus sont invités à cette manifestation.

Isabelle KAPFER pour la commission services à la personne

Le chantier jeunes de cet été s'est déroulé dans de bonnes conditions et a donné satisfaction. Un autre chantier aura lieu en octobre. La commission va préparer la mise en place du futur conseil municipal des jeunes. En l'absence de Guylaine GUYOT, Isabelle KAPFER et surtout Evelyne DUTOUR ont enregistré les dossiers scolaires. Mme le Maire les remercie chaleureusement pour leur implication.

Questions diverses : Luc FORNAS demande si le transfert des archives au Département a donné lieu à un PV de réception. Mme le Maire lui confirme

que oui, ce document a été établi. Concernant le projet d'antenne sur le terrain de la CUMA, Luc FORNAS demande si l'opérateur a été informé du refus de la commune. Christian MARTINON lui répond par l'affirmative et indique que la société Bouygues recherche une autre solution sur un autre terrain.

CR succinct du conseil municipal du 18/10/22

APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-Yves DUTOUR demande ce qu'il advient du poste de conseiller délégué suite à l'élection de Pierre HULIN en qualité d'adjoint au maire ?

Madame le maire répond que ce poste n'existe plus puisque monsieur HULIN occupe l'ensemble de ses délégations au sein de la commission voirie-environnement-cadre de vie. Après interrogation de Madame le Maire, aucune remarque n'est formulée par les élus sur ce compte rendu. Le compte rendu du 30 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

1/ DELIBERATION 2022-58 : Convention avec l'OGEC AEP CHAMPA-GNAT pour l'école privée Saint Martin

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention entre la commune de Savigny et l'OGEC AEP Champagnat pour acter le traité de fusion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

2/ DELIBERATION 2022-59 : Décision modificative budgétaire du budget principal

Les emprunts de la commune sont indexés sur le taux du livret A.

Ce dernier ayant évolué, les crédits votés pour le paiement des intérêts et des annuités ne sont plus suffisants.

Crédits votés au budget 2022 de la commune :

C/16 Emprunts et dettes assimilées : 82 500 €

C/66 Charges financières : 7000 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FUNCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Approuve

3/ DELIBERATION 2022-60 : Recours à la vacation pour distribution des publications communales

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer la distribution des informations municipales (Savigny Infos et Bulletin municipal) pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 312 € par vacation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

4- DELIBERATION 2022-61 : CCPA Prise de compétence « Participation à une convention France Services ».

Vu le rapport annexé à la présente délibération par lequel Madame le Maire expose ce qui suit

Vu l'opportunité de la création d'un Espace France Services sur le Pays de l'Arbresle,

Vu la notification de la délibération communautaire portant modification des Statuts de la CCPA portant sur la compétence « participation à une convention France Services » en date du 22 septembre 2022,

Monsieur Luc FORNAS remarque que le conseiller numérique va loin dans l'aide apportée aux citoyens. C'est un appui qui va bien au-delà d'une simple aide aux démarches administratives, puisqu'il aide les administrés, par exemple, à utiliser un ordinateur.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'émettre un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire et de transférer sa compétence en matière de « participation à une convention France Services » à la communauté de communes.

5- DELIBERATION 2022-62 : Convention avec la paroisse pour utilisation de la salle des tilleuls

Considérant que la paroisse de Savigny occupe un local communal sis 5 rue Saint André à Savigny comme le prévoit la convention signée le 18 novembre 1992,

La commune souhaite aujourd'hui disposer de l'autre moitié de ce local paroissial pour y installer un second cabinet médical jusqu'à ce que la maison de santé soit réalisée.

Pour ce faire, la commune de Savigny propose à la paroisse Notre Dame de la Brévenne, pour y exercer ses activités, un local sis dans l'ancienne mairie et dénommé « salle des Tilleuls ».

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans maximum. Passé ce délai, la commune remettra à disposition de la paroisse le local 5 rue St André, selon la convention de 1982.

Ces échanges de locaux se font à titre gracieux. Chaque partie prendra à sa charge les frais d'électricité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

6/ DELIBERATION 2022-63 : Déclaration préalable pour l'édification des clôtures

Madame le Maire expose que le Code de l'Urbanisme prévoit que l'édification des clôtures est dispensée de toutes formalités, sauf dans certains secteurs sauvegardés et sites inscrits ou classés.

Néanmoins, l'article R 421-12 du même code dispose que le Conseil Municipal peut décider de soumettre l'installation de clôtures à déclaration préalable sur le territoire communal.

Instaurer cette déclaration permettra à madame le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Aussi, madame le Maire demande à mesdames et messieurs les conseillers municipaux de soumettre à déclaration préalable l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

7/ DELIBERATION 2022-64 : Approbation du nuancier pour les menuiseries et façades

Le nuancier communal est à la fois un précieux outil pour la commune, désireuse de préserver sa spécificité, et également un guide pour les habitants, leur permettant d'effectuer un choix de coloration pour leur habitation qui reste personnel et en accord avec le paysage environnant.

Tout en permettant une liberté de choix à l'échelle individuelle, le nuancier communal des teintes de façades et de menuiseries participe de la garantie de la préservation d'une unité à l'échelle de la collectivité.

Monsieur MARTINON présente le nuancier pour les façades et celui pour les menuiseries au conseil municipal. Monsieur Fornas exprime son regret de l'absence d'une version numérique de ce nuancier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

8/ DELIBERATION 2022-65 : Instauration de dépôt d'une déclaration préalable pour les ravalements de façades

Considérant que depuis le 15 janvier 2007, le dépôt d'une déclaration préalable pour ravalement de façades n'est plus systématiquement requis

Considérant que la façade d'une construction participe au paysage local de la commune, il convient d'en réglementer les travaux qui sont susceptibles d'avoir un impact déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue, d'un quartier, de la commune,

Considérant qu'il convient d'assurer le respect des règles d'urbanisme définies dans le Plan Local d'Urbanisme et notamment le nuancier de couleur pour les façades,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

9/ DELIBERATION 2022-66 : Régularisation de parcelles dans le cadre de la vente de terrains pour la Résidence Saint Louis

Dans le cadre de la vente de terrain pour la construction de la Résidence Saint Louis, un document d'arpentage a été établi.

A réception de ce document, il s'est avéré qu'il convenait de régulariser l'appartenance des terrains suivants :

- les parcelles D 2006 (23 m2) et D 2007 (23m2) seront vendues par la

SCCV RESIDENCE SAINT LOUIS à la commune de Savigny.

Cette transaction aura lieu pour un euro symbolique.

Toutefois, les frais d'acte seront supportés par la commune (250€)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

10/ DELIBERATION 2022-67 : Approbation de la convention de mise à disposition des services de la commune de SAVIGNY à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) et relative à l'entretien de la Voirie au titre de l'exercice 2022

Une convention a été établie aux fins de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services de la mairie de Savigny au profit de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA), à l'effet de participer aux travaux de voirie de compétence communautaire suivants :

- Élagage et fauchage des abords de voirie
- Curage des fossés

Deux agents de la mairie de Savigny sont mis à disposition de la CCPA à raison d'une quotité de 10 % de leur temps de travail pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

En contrepartie, de cette mise à disposition, la CCPA s'engage à rembourser à la mairie de Savigny la somme de 20 634 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

11/ DELIBERATION 2022-68 : Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public :

Par délibération en date du 24 septembre 2013, le conseil municipal avait décidé d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h30 en périphérie du centre bourg, dans les secteurs suivants : la route de St Romain, la rue du Font de la Cure, la Route du Cabrillon, le secteur de Grange Chapelle, le lotissement Grange Villeroy, le bas de la rue de la Rivière.

Par délibération en date du 6 octobre 2015, le conseil municipal avait décidé d'étendre ce périmètre aux points de commande du centre bourg suivants : AB intitulé route de la rivière, AD rue des écoles, AC SC intitulé monument place des rosiers, en précisant toutefois que ces 3 points supplémentaires ainsi que l'armoire dénommée AQ située à la salle des fêtes resteraient allumés toute la nuit dans les nuits du samedi au dimanche,

Au vu de l'augmentation exponentielle du prix de l'énergie, le SYDER annonce une augmentation de 100 % du prix de l'électricité pour l'éclairage public, il est proposé au conseil municipal d'amplifier les horaires d'extinction sur les tous les secteurs cités ci-dessus afin d'éteindre les éclairages de 22h00 à 6h00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : Pour

Le conseil municipal valide les illuminations de Noël pour cet hiver mais avec des amplitudes réduites par rapport aux années précédentes.

12/ Compte-rendu d'activités 2021 de GRDF :

Monsieur MARTINON, 1er adjoint, présente au conseil municipal le compte-rendu d'activités 2021 de GRDF.

Le Conseil Municipal, a bien pris connaissance du compte-rendu

13/ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif et non collectif 2021

Monsieur MARTINON, 1er adjoint, présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif et non collectif 2021 élaboré par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Le Conseil Municipal, a bien pris connaissance du Rapport

Informations diverses de Madame le Maire

Madame le Maire indique qu'elle a signé l'acquisition du terrain Montée Jacquettan telle que prévue par le conseil municipal du 15/12/2020. La vente du terrain le long du Lotissement de la Doyennerie est en attente de la remise en état du terrain et de l'élagage des arbres surplombant les nouvelles constructions par la société BJ2P.

Elle informe le conseil municipal d'une enquête publique du 2 novembre au 2 décembre 2022 au sujet de la modernisation et l'extension de l'abattoir de St Romain de Popey.

Une commission finances est prévue le 24 octobre. Outre une analyse des comptes, des prévisions budgétaires seront réalisées pour notamment intégrer l'inflation et la très forte hausse des prix des énergies. Les utilisateurs des salles sont invités à être vigilants sur les consommations. Certains seront rencontrés pour étudier ensemble les possibilités d'économies.

Projet de pôle santé : 4 candidatures ont été reçues pour la Mission de maîtrise d'œuvre. L'analyse des offres est en cours.

Information des commissions :

Commission urbanisme : La commission urbanisme s'est réunie le 8 septembre pour valider avec le cabinet BC ingénierie, la phase avant-projet et le calendrier

des différentes phases qui conduiront à la réalisation de cet aménagement routier. La prochaine étape consistera à valider le projet définitif et ensuite de monter l'appel d'offres pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux. La phase travaux est prévue au printemps 2023. Ce carrefour a pour objectif de ralentir les flux et de sécuriser le cheminement piétons ainsi que les modes doux.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 26 octobre, l'ordre du jour sera le projet d'implantation d'une antenne Bouygues Telecom.

Commission bâtiments :

Travaux réalisés dernièrement :

Eglise : - Fin des travaux d'agrandissement de la tribune où se trouve l'orgue.

Différents travaux de réparation de la toiture sont prévus, concernant les travaux sur l'assise du clocher un rapport d'expert a été reçu avec 2 scénarios, en attente de devis.

Travaux en cours

Chalet Montange, aménagement du 2ème étage au-dessus de la médiathèque : les travaux ont démarré, fin des travaux vers mi-novembre

Travaux à venir dans les prochaines semaines :

Appartement Salle Trésoncle : changement des fenêtres et porte-fenêtre et installation d'une pompe à chaleur Mairie : mise en place système pilotage radiateurs pour un meilleur contrôle et administration du chauffage.

Salle Trésoncle : réfection d'une des portes extérieures coté rivière.

D'une manière générale, un suivi des différents chauffages va être mis en place pour s'assurer d'un usage raisonné.

Commission Commerces de la CCPA : un recours a été déposé contre le projet d'agrandissement de Lidl et la Commission Nationale (CNAC) a émis un avis défavorable au projet.

Madame Dutour nous informe de l'adhésion des marchés de nos communes à « Aime ton marché », celui-ci propose des animations et de nouveaux forains, son but est « d'animer, d'accompagner, de protéger et de réguler ».

Madame Dutour se préoccupe de la poursuite du projet d'implantation de nouveaux commerces dans notre village, elle rappelle que l'enquête auprès de la population avait mis en évidence de fortes attentes des habitants.

Commission services à la personne

-Les élections du conseil municipal des enfants ont lieu le 21 octobre. Ce conseil municipal des enfants se réunira le 22 octobre en mairie.

-Le chantier jeunes des vacances de la Toussaint concerne 5 jeunes qui termineront l'aménagement du square rue St André et feront divers travaux de peinture.

-L'aide aux devoirs par des bénévoles débutera mi-novembre.

Commission information : le prochain Savigny infos est en cours de rédaction. Le marché de Noël aura lieu le 2 décembre.

Commission voirie Cadre de vie

Les travaux de fauchage sont terminés. La nouvelle balayeuse a été livrée. Une réunion avec le CAUE est prévue pour l'aménagement du terrain en gore.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Tarare (eau potable) : Vincent MARTY indique que le marché de l'eau potable a été attribué à VEOLIA. Une colonne d'eau chemin du Botet sera refaite.

Droit d'expression

Bonjour de l'équipe SAVIGNY D'ABORD 2020.

Un espoir, certainement réalisable : une nouvelle offre de médecins à SAVIGNY devrait voir le jour, même si nous n'avons pas le choix sur les conditions nous pouvons que nous réjouir de cette nouvelle.

Des regrets : l'enquête sur le commerce à laquelle vous avez été nombreux à répondre n'aboutit pas pour l'instant à un projet.

Il est dommage que cette consultation / participation n'est pas de suite.

Une bonne nouvelle : Bienvenue à notre nouvelle DGS (Directeur général des services).

Je suis à votre disposition, vous pouvez me contacter sur savignyabord2020@gmail.com

Luc FORNAS

Prenez soins de vous.

MANIFESTATIONS CULTURELLES & SPORTIVES

Novembre

Vendredi 18 et Samedi 19 (20h30) - Dimanche 20 (15h) :

Brigadiers Enflammés - Petit Théâtre

Dimanche 20 : Bourse aux jouets, MAM Les P'tits Loustiques - Salle du Trésoncle

Mercredi 23 : Île aux histoires 15h15 & 16h30 - Médiathèque

Vendredi 25 et Samedi 26 (20h30) - Dimanche 27 (15h) : Brigadiers Enflammés - Petit Théâtre

Samedi 26 et Dimanche 27 : Chaudière des Classes en 3



MARCHE DE NOËL SAVIGNY

VENDREDI 2 DÉCEMBRE 15H30 - 20H

45 stands
Entrée gratuite
Paniers garnis à gagner
Cadeaux, artisanat, terroir et petites douceurs

Savigny

Décembre

**Vendredi 2 :
Marché de Noël !**

Vendredi 2 : Concours de belote du Téléthon, Trait d'Union de l'Amitié - Salle Gouttenoire

Vendredi 2 et Samedi 3 (20h30) - Dimanche 4 (15h) : Brigadiers Enflammés - Petit Théâtre

Lundi 5 : Cérémonie CATM - Mairie 10h45 ou Monument aux Morts 11h

Samedi 10 : Petit Gala de Noël, Savigny Danse - Salle du Trésoncle

Dimanche 11 : Arbre de Noël, Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

Samedi 17 : Jam Session, Savuni Les Arts - Petit Théâtre

Dimanche 18 : Arbre de Noël, Savigny Gym - Salle du Trésoncle

Mercredi 21 : Île aux histoires 15h15 & 16h30 - Médiathèque

Janvier

Dimanche 8 : Vœux du Marie - Salle du Trésoncle

Samedi 14 : Galette des Rois, RAMS - Salle Gouttenoire

Mercredi 18 : Île aux histoires 15h15 & 16h30 - Médiathèque

Février

Mardi 14 : St Valentin, Savigny Danse - Petit Théâtre

Mercredi 15 : Île aux histoires 15h15 & 16h30 - Médiathèque

Samedi 18 et Dimanche 19 : Tournoi de foot - Stade/Salle du Trésoncle

Samedi 25 : Repas dansant des Classes en 3 - Salle du Trésoncle

Mars

Mercredi 15 : Île aux histoires 15h15 & 16h30 - Médiathèque

Dimanche 19 : Carnaval, APE et APEL

Samedi 25 : Loto, ASC gym - Salle du Trésoncle

Jedi 30 : Repas dansant - Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

Retrouvez votre Savigny Info
tout en couleur et les anciens numéros
sur le site de la mairie

www.mairie-savigny69.fr

rubrique MAIRIE / PUBLICATIONS



Le Théâtre de Savigny
présente :

ÇA SE COMPLIQUE

Comédie de Patricia Haubé

Petit-Théâtre 19 rue Pierre Bast 69 210 SAVIGNY

Vendredi 18 novembre 20h30
Samedi 19 novembre 20h30
Dimanche 20 novembre 15h

Vendredi 25 novembre 20h30
Samedi 26 novembre 20h30
Dimanche 27 novembre 15h

Vendredi 2 décembre 20h30
Samedi 3 décembre 20h30
Dimanche 4 décembre 15h

Entrée : 8€
Gratuit - de 10 ans

Réservations
Marie-Odile :
06 76 97 28 53



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h
Place du 8 Mai 1945

Toutes les semaines :

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux (06.89.54.94.64)

Fromages brebis/chèvre et yaourts, Ferme de Rusille, Savigny (06.14.71.17.97)

Pizzas, J'y vais Pizza, 18h à 21h45 (sous la Mairie) (06.37.60.15.96)

Les Fruits à Co'que, noix, noisettes, amandes ... et produits transformés artisanalement + d'avril à septembre : plants de légumes bio (06.31.27.39.05)

Tous les 15 jours :

Bijoux, les Fabuleuses Créations, Julie Masia, Savigny (06.31.35.88.00)

Savons artisanaux, Les bulles de Nan's, St Pierre la Palud

Une fois par mois (sauf exception) :

Confitures et terrines, Bonne Heure des Papilles, Sourcieux les Mines (06.19.23.51.75) (1er vendredi du mois)

Huiles de Crête Gandelin Passion (06.33.14.96.60) (4ème vendredi du mois)

D'autres commerçants sont présents ponctuellement :

Bières locales, Brasserie Prisca, L'Arbresle

Plantes médicinales, thés, épices, huiles essentielles Ô Trésor des plantes, Alain Claveron (06.65.04.04.84)

Et parfois, quelques animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

**Fréquentez le marché régulièrement
pour les découvrir !**